

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 319****30 avril 2001****SOMMAIRE**

<b>ABN Amro Funds, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15307</b>	<b>Invesco Euro-Stabil Bond</b> . . . . .	<b>15297</b>
<b>Abital S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>15276</b>	<b>J.P. Morgan Luxembourg Funds, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15300</b>
<b>Abital S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>15277</b>	<b>L.T.T. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15297</b>
<b>Adelaïde, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15299</b>	<b>Lhjrwing Dench S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15309</b>
<b>Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15307</b>	<b>Lombard Odier Invest, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15304</b>
<b>AGF Euroinvest, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15308</b>	<b>Luxintercom S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15305</b>
<b>AIRED, Arab International Real Estate Development S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15309</b>	<b>MC Premium, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15300</b>
<b>Albert Pneu, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15266</b>	<b>Merami Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15299</b>
<b>Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15299</b>	<b>Midden Europese Beleggingsmaatschappij S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15301</b>
<b>Ariel Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15266</b>	<b>Nortex International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15292</b>
<b>Auxinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15296</b>	<b>Northstar Hellenic Participations S.A.H., Senningerberg</b> . . . . .	<b>15292</b>
<b>Avanza Immobilia, S.à r.l., Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	<b>15268</b>	<b>Northstar Hellenic Participations S.A.H., Senningerberg</b> . . . . .	<b>15293</b>
<b>B H Industries S.A.</b> . . . . .	<b>15267</b>	<b>Nympe Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15306</b>
<b>Banque Générale du Luxembourg S.A.</b> . . . . .	<b>15296</b>	<b>Oresa Ventures S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15311</b>
<b>BGL Investment Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15297</b>	<b>Parts International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15291</b>
<b>BGL Investment Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15312</b>	<b>PEH Quintessenz, Sicav, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	<b>15311</b>
<b>Bio &amp; Bio Licensing S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15297</b>	<b>Pendragon Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15270</b>
<b>BPER International, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15298</b>	<b>Pitswell Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15282</b>
<b>Capital Italia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15303</b>	<b>Planet Radio S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15279</b>
<b>Cazenove International Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15302</b>	<b>Planet Radio S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15279</b>
<b>CDC International Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15301</b>	<b>Planet Radio S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15279</b>
<b>Cegedel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15306</b>	<b>Pods Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15295</b>
<b>Celfloor S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15310</b>	<b>Pos Invest, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15287</b>
<b>Cofinex S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15302</b>	<b>Promotions Générales Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15293</b>
<b>Compagnie d'Investissement de la Région Wallone S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15304</b>	<b>Rhodos Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15296</b>
<b>Dyamatosa S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15303</b>	<b>Saradar Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>15309</b>
<b>Expertise, Sicav, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	<b>15310</b>	<b>Senancourt S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15295</b>
<b>Gemma Invest Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15280</b>	<b>Senancourt S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15295</b>
<b>Guarantee International Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15308</b>	<b>Shasa, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15293</b>
<b>Guiton S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15305</b>	<b>Shasa, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15295</b>
<b>Independence Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>15302</b>	<b>Sichel S.A., Pontpierre</b> . . . . .	<b>15291</b>
<b>International Planning Institute Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>15301</b>	<b>Sichel S.A., Pontpierre</b> . . . . .	<b>15291</b>
<b>International Wave Holding S.A., Strassen</b> . . . . .	<b>15303</b>	<b>Sichel-Esch S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>15275</b>
		<b>Sichel-Esch S.A., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>15275</b>
		<b>Société Holding des Côtes Rouges S.A., Luxembourg</b> . . . . .	

bourg .....	15277	Valauchan International S.C.A., Luxembourg ....	15298
Soka, S.à r.l., Luxembourg .....	15286	Valsuper International S.C.A., Luxembourg .....	15298
Solelec S.A., Koetschette .....	15296	Vicente & Fils, S.à r.l., Hamm .....	15276
Soparec S.A., Strassen .....	15311	W.B.I. S.A., Luxembourg .....	15274
Tarantella, S.à r.l., Bertrange .....	15266	W.B.I. S.A., Luxembourg .....	15274
Theion S.A., Luxembourg .....	15268	Walter S.A., Luxembourg .....	15277
Tiger Investment S.A., Luxembourg .....	15270	Wesley S.A., Luxembourg .....	15278
Tong International S.A., Luxembourg .....	15273	Wesley S.A., Luxembourg .....	15278
Toulonnier S.A., Luxembourg .....	15267	Wesley S.A., Luxembourg .....	15278
Toulonnier S.A.H., Luxembourg .....	15267	Wesley S.A.H., Luxembourg .....	15278
Tranefi, S.à r.l., Luxembourg .....	15273	WFBV, Sicav, Luxemburg-Strassen .....	15310
Tredief S.A., Luxembourg .....	15274	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg .....	15273
UBS Luxembourg, Sicav, Luxembourg .....	15305	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg .....	15273
Universal Management Services, S.à r.l., Luxem- bourg .....	15275	Xenor S.A., Luxembourg .....	15277
Vaduz Holding S.A., Luxembourg .....	15276	Zamial Invest S.A., Luxembourg .....	15302

**ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 19.271.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63412/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**ALBERT PNEU, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 68, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 8.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 novembre 2000, vol. 545, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

Signature.

(63410/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**TARANTELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de cession de parts et assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 10 octobre 2000, enregistré à Capellen en date du 13 octobre 2000, volume 419, folio 98, case 11,

- que suite à la cession de parts intervenue, le capital est à inscrire comme suit:

«Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange .....	75
- Madame Bernadette Dauphin, épouse Dordain, sans profession, demeurant à F-Marspich .....	25
Total: cent parts sociales .....	100

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de son gérant unique Monsieur Francesco Prisco, commerçant, demeurant à Tétange, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat.

- que l'assemblée a décidé de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée Monsieur Francesco Prisco, prénommé.

- que l'assemblée a décidé de nommer gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Fernand Cirelli, prénommé.

- que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Capellen, le 31 octobre 2000.

A. Biel.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63345/203/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**B H INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 67.725.

## EXTRAIT

La soussignée OCRA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la B H INDUSTRIES S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

*Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.**Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2001, vol. 551, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25471/634/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2001.

**TOULONNIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.671.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature

*Un mandataire*

(63353/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**TOULONNIER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.671.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social en date du 3 mai 2000 à 10.00 heures*

*Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999.

L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 3.502.213,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report du bénéfice: ..... LUF 3.502.213,-

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1999.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

- de reconduire les administrateurs dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

- d'accepter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Manfredi Maurizio, employé privé, à 3A, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63354/751/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**THEION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 53.290.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 27 juin 2000 à 16.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 16.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg
- 3) Scrutateur: Monsieur Jean Reicherts, Luxembourg

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de transfert du siège social: 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

Signature / Signature / Signature

*Le scrutateur / Le secrétaire / Le président*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63350/505/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**AVANZA IMMOBILIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft VINCENZO LOGRILLO PROMOTIONS, S.à r.l., mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, vertreten durch Herrn Vincenzo Logrillo, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2431 Luxemburg, 31, rue de Rochefort;

2. Die Gesellschaft FIVIM SA HOLDING, mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, vertreten durch Herrn Jean Reuter, expert-comptable und réviseur d'entreprises, wohnhaft in Strassen;

3. Die Gesellschaft ZIMFI SA HOLDING, mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, vertreten durch Herrn Jean Reuter, vorgenannt.

Welche Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten die Statuten einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen, welche später Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, so wie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde, und durch vorliegende Statuten.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Benennung AVANZA IMMOBILIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung an.

**Art. 3.** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Strassen.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Es ist jedoch einem jeden Gesellschafter untersagt den Gesellschaftsvertrag vor Ablauf des ersten Geschäftsjahres zu kündigen.

Im übrigen kann der Gesellschaftsvertrag seitens eines Gesellschafters nur auf den Schluss des Geschäftsjahres gekündigt werden und zwar mittels halbjähriger Kündigung durch Einschreibebrief.

**Art. 5.** Zweck der Gesellschaft sind die Verwirklichung sowie die Planung und Durchführung von jeglichen Immobilienprojekten, insbesondere der Ankauf, der Verkauf, der Tausch von bebauten oder unbebauten Immobilien, der Umbau, die Gestaltung, das Erbauen und die Verwertung von jeglichen Immobiliargütern, dies sowohl für eigene Rechnung als auch für Rechnung von Drittpersonen, An- und Vermietung von jeglichen Immobiliareigentümern mit oder ohne Verkaufsversprechen, die Verpachtung, Verwaltung oder Bewirtschaftung von jeglichen Immobiliargütern, sowie sämtliche Handlungen zu welchen die Immobiliargüter führen können.

In Form von Einbringen, Fusion, Absorption, Gründung, Beteiligung, Krediten, Aktienerwerb, Anteilen, Obligationen oder unter jeder anderer Form kann die Gesellschaft ebenfalls Interessen aufnehmen an jeglichen anderen ähnlichen Gesellschaften oder Unternehmen welche direkt oder indirekt die Entwicklung ihrer Angelegenheiten fördern.

Sie kann auch Darlehen aufnehmen, und/oder ihren Aktionären oder denjenigen Gesellschaften, an denen sie Interessen aufgenommen hat, jegliche Unterstützungen, Darlehen, Vorauszahlungen und/oder Sicherheiten unter jedwelcher Form gewähren und insbesondere persönliche oder hypothekarische Bürgschaften leisten.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Handlungen geschäftlicher, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Art durchführen welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck im Zusammenhang stehen oder die Entwicklung desselben fördern.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR), eingeteilt in vierhundertzwanzig (420) Anteile von je dreissig Euro (30,- EUR).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet von:

1. VINCENZO LOGRILLO PROMOTIONS S.à r.l., mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, einhundertvierzig Anteile. ....	140
2. FIVIM SA HOLDING, mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, einhundertvierzig Anteile. ....	140
3. ZIMFI SA HOLDING, mit Sitz in 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg, einhundertvierzig Anteile. ....	140
Total: vierhundertzwanzig Anteile. ....	420

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so daß die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Code civil der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endidet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endidet am 31. Dezember 2000.

**Art. 9.** Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 11.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefaßten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 12.** Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915, so wie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werde auf ungefähr zweiunddreissigtausend Luxemburger Franken (32.000,- LUF) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf fünfhundertachttausendzweihundertdreißig Luxemburger Franken (508.283,- LUF).

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann vereinigten sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt, Herr Vincenzo Logrillo, vorgeannt.
2. Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: 3, rue Thomas Edison, Strassen, L-1445 Luxemburg.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. Logrillo, J. Reuter, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 61, case 10. – Reçu 5.083 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 8. November 2000.

T. Metzler.

(63379/222/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**TIGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 57.009.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2000*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré au 156, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission des anciens Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.
3. Acceptation de la nomination de M. Wim Charpentier, M. Paul Griese et la société OMICA INVESTMENT COMPANY S.A. comme Administrateurs.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.
5. Acceptation de donner pouvoir au conseil d'administration de nommer Wim E.J. Charpentier, comme directeur.
6. Acceptation de la nomination de CHAP INVESTMENT COMPANY S.A., 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes.

TIGER INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 8.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63351/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**PENDRAGON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg) .

Ont comparu:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, 2nd Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, B.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité de «director» de ladite société.

2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de PENDRAGON HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie, de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.0000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici l'année n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra se l'an 2002.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LM CONSULTING COMPANY S.A., prédésignée, trois cent seize actions .....	316
2.- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A., en abrégé L.M.C. GROUP S.A., prédésignée, quatre actions .....	4
Total: trois cent vingt actions .....	320

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 1.290.877,-) .

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2000, vol. 853, fol. 64, case 8. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2000.

J.-J. Wagner.

(63393/239/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.



**TONG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 29.630.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 septembre 2000*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré au 156, rue Albert Uden à L-2652 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission des anciens Administrateurs. L'Assemblée leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.
3. Acceptation de la nomination de M. Wim Charpentier, M. Paul Griese et la société OMICA INVESTMENT COMPANY S.A., comme Administrateurs.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes. L'Assemblée lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.
5. Acceptation de donner pouvoir au conseil d'administration de nommer Wim E.J. Charpentier comme directeur.
6. Acceptation de la nomination de CHAP INVESTMENT COMPANY S.A., 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes.

TONG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 32, case 8.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63352/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**TRANSEFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.341.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(63355/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WOHNBAU KAISER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

WOHNBAU KAISER S.A.

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

(63372/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WOHNBAU KAISER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.789.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

WOHNBAU KAISER S.A.

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

(63373/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**TREDIEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 46.185.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social en date du 15 septembre 2000 à 15.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- transfert du siège social de la société de son adresse actuelle au:  
78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- d'acter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63357/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**W.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 34.294.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2000, vol. 545, fol. 68, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

(63366/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**W.B.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 34.294.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2000*

- Les rapports du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de Monsieur Asbjorn Skaaland, ingénieur, demeurant à Brent Holmsvei à 1 4630 Kristiansland (Norvège) et de Monsieur Vicente Morales, ingénieur, demeurant 3522 NW 6 Str. à 33125 Miami, Floride (USA), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2000, vol. 545, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63367/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 64.474.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

H. de Graaf

Gérant

(63359/003/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SICHEL-ESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 13.429.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 317, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

*Pour SICHEL-ESCH S.A.*

Signature

(63327/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SICHEL-ESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 13.429.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis  
à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2000*

L'Assemblée approuve le rapport de gestion de l'Administrateur-délégué, les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999.

Le total du bilan s'élève à 53.836.736,- frs; le montant à la disposition de l'Assemblée de 9.760.706,- frs a été affecté comme suit:

- distribution d'un dividende brut total de 6.760.000,- frs, aux 130 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 52.000,- frs par action, le coupon N°2 afférent étant payable pour un montant net de 39.000,- frs, après retenue à la source de l'impôt dû sur le revenu des capitaux, à la caisse de la société ou aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, le coupon est payable à partir du 30 mai 2000;

- Report à nouveau: ..... 3.000.706,-

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au commissaire, et réélit jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001:

*Administrateurs:*

M. Gaston Schwertzer, M. Marc Schwertzer, Mme Michèle Lamberty,

*Commissaire:*

M. Jean-Yves Colson, comptable, Messancy,

et autorise le Conseil d'Administration à nommer Administrateur-délégué M. Marc Schwertzer.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale*

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Marc Schwertzer Administrateur-délégué, nomme Mme Michèle Lamberty Fondée de pouvoir et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent,

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cinq cent mille francs par la seule signature de la Fondée de pouvoir.

Pour extraits conformes

M. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2000, vol. 317, fol. 38, case 1/8. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(63328/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**VADUZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1710 Luxembourg, 24, rue P. Henkes.  
R. C. Luxembourg B 52.067.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Signature.

(63363/759/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**VICENTE & FILS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Hamm, 51, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 23.011.

Société à responsabilité limitée, constituée par acte par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 1985, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 août 2000, au siège social de la S.à r.l. VICENTE & FILS et dûment signifiée, ce qui suit:

Il est décidé de transférer le siège social de la société au 51, rue Haute à L-1718 Hamm.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour extrait conforme

J. Vicente

*Gérant technique*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63364/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**ABITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 48.830.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ABITAL S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, le 21 septembre 1994, publiée au Mémorial C numéro 548 du 29 décembre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire du 27 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 608 du 22 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège, la suppression de la valeur nominale des actions et la conversion du capital en Euros.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg, la suppression de la valeur nominale des actions et du capital autorisé et la conversion du capital de 6.000.000,- BEF en EUR.

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 se lira dorénavant comme suit :

«Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six Euros et onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2000.

E. Schroeder.

(63404/228/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

---

**ABITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 48.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 novembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(63405/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

---

**WALTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 63.336.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 77, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(63365/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**XENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.797.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

XENOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(63375/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SOCIETE HOLDING DES CÔTES ROUGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 78.140.

*Résolution circulaire du Conseil d'Administration du 6 octobre 2000*

Les signataires du présent document étant tous membres du Conseil d'Administration de la SOCIETE HOLDING DES CÔTES ROUGES S.A. approuvent à l'unanimité et décident qu'il est dans l'intérêt de la société d'adopter les résolutions suivantes:

*Première résolution: Nomination des Administrateurs-délégués*

Les Administrateurs décident de déléguer la gestion journalière de la société à un Administrateur-délégué, une telle délégation étant prévue à l'article 10 des statuts de la société et ayant été préalablement autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Est nommé à cette fonction: Monsieur Jean-Claude Llense.

*Seconde résolution: Constitution d'une Soparfi*

Les administrateurs décident de constituer un société de capitaux de droit luxembourgeois, EXPONENT LUXEMBOURG, S.à r.l. A cette fin, les Administrateurs autorisent que soit viré le montant de 799.000,- Euros du compte de la société vers le compte N° 30-170203-02 ouvert au nom de la société à constituer.

Aux fins de la constitution de ladite société, le Conseil d'Administration désigne Madame Chantal Keermann afin d'accomplir tous les actes nécessaires et utiles y afférents, et notamment de représenter la société, en sa qualité d'associé, lors de l'Assemblée Constitutive qui se tiendra par-devant notaire et de souscrire pour compte de la société 799 (sept cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales de la société EXPONENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

J.-C. Llense / W. Candoni / A. Steichen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 85, case 10. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63335/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

(63368/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

(63369/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Signature

Un mandataire

(63370/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social en date du 7 mars 2000 à 17.30 heures*

*Décisions*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997

L'exercice clôture avec une perte de LUF 61.240,-

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Report de la perte de ..... LUF 61.240,-

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998

L'exercice clôture avec une perte de LUF 22.111,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report de la perte de . . . . . LUF 22.111,-
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1999
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999  
L'exercice clôture avec une perte de LUF 1.084.034,-
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report de la perte de . . . . . LUF 1.084.034,-
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.
- de reconduire les administrateurs dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.
- d'accepter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de Commissaire aux comptes de la société.
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(63371/751/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**PLANET RADIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.323.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

(63303/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**PLANET RADIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.323.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

(63304/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**PLANET RADIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 64.323.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 11 août 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1998 et 1999.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Les mandats de

Monsieur Giovanni Miscioscia

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 août 2000.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63305/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

## **GEMMA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

### STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social Level 4 North, Town Mills, St. Peter Port, Guernesey (Iles Anglo-Normandes),

2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Picquerel House, La Route du Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernesey (Iles Anglo-Normandes),

toutes les deux ici représentées par Madame Catherine Dewalque, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GEMMA INVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière, des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.



Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juillet à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le trente et un décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

#### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDEN INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Philippe Pedrini, administrateur de sociétés, demeurant à L-8229 Mamer, 27, rue de la Gare.
  - b) Monsieur Francis N. Hoogewerf, réviseur d'entreprises, domicilié professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
  - c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Picquerel House, La Route du Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernesey (Iles Anglo-Normandes).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dewalque, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 66, case 10. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

A. Schwachtgen.

(63387/230/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**PITSWELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le trois novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 28 mai 1996.

2. WIMMER OVERSEAS CORP., société de droit panaméen, avec siège social à Panama (République de Panama), ici représentée par Monsieur Yves Schmit, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama, le 15 décembre 1997.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de PITSWELL HOLDING S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement et n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent vingt-neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à sept cent mille euros (700.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 19 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'octobre à 15.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que ces circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours ouvrables avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société aurait un intérêt opposé aux intérêts de la société dans quelque affaire de la société (autre que celui découlant du fait de ses fonctions de directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé au sein de l'autre partie contractante), pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir informera le conseil d'administration de cet intérêt opposé, et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt opposé de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13.** La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout pertes ou dommages (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires ainsi que toutes autres sommes déboursées sur la base d'un jugement ou d'un arrangement extrajudiciaire de n'importe quel litige) occasionnés par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour les litiges couverts par l'arrangement et si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'est pas responsable pour négligence grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 14.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 16.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille un.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20.** Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., prénommée . . . .	15.500,-	15.500,-	155
2) WIMMER OVERSEAS CORP., prénommée: . . . . .	15.500,-	15.500,-	155
Total: . . . . .	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à LUF 1.250.536,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 55.000,- LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange.
  - Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.
  - Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de dix années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille sept.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 2000, vol. 464, fol. 6, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 novembre 2000.

A. Lentz.

(63394/221/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**SOKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

## STATUTS

L'an deux mille, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Emile Faber, commerçant, demeurant à Bascharage.

2) Monsieur Pol Stoffel, employé privé, demeurant à Moutfort.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOKA, S.à r.l.**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants, à documenter dans la forme requise pour la modification des statuts.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** La société a pour objet la prestation de services administratifs avec secrétariat ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou en facilitant la réalisation.**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Emile Faber, prédit, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

2) Monsieur Pol Stoffel, prédit, deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

Total : cinq cents parts sociales . . . . . 500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en espèces, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Il pourra être nommé un ou plusieurs gérants techniques.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions des associés sont prises soit en assemblée, soit pas vote émis par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales.

L'ordre du jour ou le texte des résolutions ou décisions à prendre sera communiqué à chaque associé par lettre recommandée à la poste au moins quinze jours francs avant la date fixée pour l'assemblée ou le jour limite pour l'émission du vote par écrit, sauf accord contraire unanime de tous les associés.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'an deux mille.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 35.000,- francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Emile Faber, prèdit,
- b) Monsieur Pol Stoffel, prèdit.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants de tout ce qui précède, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire. Signé: E. Faber, P. Stoffel, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 126S, fol. 48, case 4. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

J.-P. Hencks.

(63396/216/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

**POS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-fourth of October.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Per-Olof Ragnar Söderberg, director, residing in Våringavägen, 19, 182-63 Dgursholm, Sweden,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on October 5, 2000,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be file at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the «unipersonnel» character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected objet, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of POS INVEST, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case, they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law date 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

## **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

## **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

## **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

## **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

## **Title VII.- General Provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Mr Per-Olof Ragnar Söderber, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.) euros is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31st December, 2000.



*Valuation*

For registration purposes, the capital is valued at five hundred and four thousand two hundred and forty-nine (504,249.-) Luxembourg francs.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty-five thousand Luxembourg Francs (55,000.-).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed managers of the company for an indefinite period;
  - a) HALSEY, S.à r.l. a company with its registered office at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - b) Mr Bertil I. Hansson, company director, residing at 8, route des Perouzes, F-74290 Veyrier du Lac, France.
 The Company is validly bound by the single signature of any manager.
- 2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appearer, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Per-Olof Ragnar Söderberg, directeur, demeurant à Varingavägen, 19, 182-63, Dgursholm, Suède, ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, Suède, le 5 octobre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit :

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou a le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de POS INVEST, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombres des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts

du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être décidé que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique, ou selon, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Per-Olof Ragnar Söderber, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2000.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

*Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes :

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée interminée:

a) HASLEY, S.à r.l., avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

b) Monsieur Bertil I. Hansson, administrateur de sociétés, demeurant au 8, route de Perouzes, F-74290 Veyrier du Lac, France.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé : C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 66, case 9. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

A. Schwachtgen.

(63395/230/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2000.

---

**PARTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.107.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

PARTS INTERNATIONAL S.A.

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

(63300/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SICHEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2000, vol. 317, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

SICHEL S.A.

Signature

(63325/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SICHEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.322.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis à Pontpierre, le 18 mai 2000*

L'Assemblée approuve les rapports de gestion, du Conseil d'Administration et du Commissaire, le bilan et le compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1999;

Le total du bilan s'élève à 243.071.361,- frs; les résultats à la disposition de l'Assemblée, d'un montant total de 25.991.614,- frs ont été affectés:

- à la réserve légale: .....	530.000,- frs
- distribution d'un dividende brut de: .....	3.600.000,- frs

aux 9.000 actions, ce qui fait résulter un montant brut de 400,- frs par action, le coupon N° 27 afférent étant payable pour un montant net de 300,- frs, après retenue à la source de l'impôt dû sur le revenu des capitaux, à la caisse de la société ou aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, le coupon est payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2000,

- report à nouveau: .....	21.861.614,- frs
---------------------------	------------------

donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire,  
réélit Administrateurs pour un an:  
M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen,  
M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig,  
M. Marc Schwertzer, commerçant, Reckange/Mess,  
M. Jean-Yves Colson, comptable, Messancy (Belgique),  
nomme commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.  
autorise le Conseil d'Administration à nommer administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale*

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jacquot Schwertzer Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson Fondé de pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent,

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cinq cent mille francs par la seule signature du fondé de pouvoir.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2000, vol. 317, fol. 93, case 2-3. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(63326/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

### **NORTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.376.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

NORTEX INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(63287/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

### **NORTHSTAR HELLENIC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 73.715.

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NORTHSTAR HELLENIC PARTICIPATIONS S.A. avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire à Mersch, le 12 janvier 2000, publiée au Mémorial C numéro 237 du 29 mars 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Becker, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont annexées et font ressortir que l'intégralité du capital social est représentée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour prévoyant le transfert du siège.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, P. Albrecht, S. Becker, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 août 2000, vol. 415, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schroeder.

(63290/228/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**NORTHSTAR HELLENIC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 73.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2000.

E. Schroeder  
Notaire

(63291/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.016.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 545, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2000.

PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A.

Signature/ Signature

Administrateur / Administrateur

(63310/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

**SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.850.

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SHASA, S.à r.l., ayant siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 75.850, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée se compose de:

1. Monsieur Francesco Giardino, manager, demeurant à I-20121 Milan, via Moscova 40/6 (Italie) - C.F. GRD FNC 69E21 F205U;

2. Mademoiselle Sabina Giardino, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni 29 (Italie) - C.F. GRD SBN 74A66 F205G;

3. Madame Giovanna Maria Cervelli, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni, 29 (Italie) - C.F. CRV GNN 29A47 G702F,

tous les trois ici représentés par Monsieur Emiliano Caradonna, manager, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions deux cent vingt mille francs luxembourgeois (28.220.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent dix mille francs luxembourgeois (510.000,- LUF) à vingt-huit millions sept cent trente mille francs luxembourgeois (28.730.000,- LUF), par l'émission de cent soixante-six (166) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF) chacune.

Les cent soixante-six (166) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

- a) par Monsieur Francesco Giardino, préqualifié, à concurrence de cinquante-six (56) parts sociales;
- b) par Mademoiselle Sabina Giardino, préqualifiée, à concurrence de cinquante-cinq (55) parts sociales;
- c) par Madame Giovanna Maria Cervelli, préqualifiée, à concurrence de cinquante-cinq (55) parts sociales.

La libération du montant de l'augmentation de capital a été réalisée moyennant les apports suivants:

*Désignation*

a) Un appartement à usage d'habitation dans un immeuble résidentiel sis à Paris (8<sup>e</sup>), 27, rue Cambacérès (France), au 3<sup>e</sup> étage comprenant hall d'entrée, bureau, séjour, chambre à coucher, cuisine, salle de bains, W.C. et dressing et cave numéro 5 au sous-sol, inscrit au cadastre de la Ville de Paris (8<sup>ème</sup>), section BL, numéro 21, cases 2 à 5.

b) Un appartement dans un immeuble résidentiel sis à Milan, 29, via Aristide De Togni (Italie), au 4<sup>e</sup> étage, comprenant hall, deux chambres, séjour, salle à manger, salle TV, divers débarras, trois salles de bains, cuisine, chambre de bonne et cave, le tout inscrit au cadastre N.C.E.U. de la Ville de Milan (Italie) partie 1081621, feuillet de la carte 385, numéro 281 sub 11, zone censitaire 1, cat. A2, cl. 3, case 7.5.

c) Un appartement dans un immeuble résidentiel sis à Orbetello, Grosseto, localité de Talamone, 16, via Cala di Forno (Italie), complexe «Capo d'Uomo», faisant partie du bloc B, et au 2<sup>e</sup> étage en contrebas de la rue, comprenant le hall d'entrée, quatre chambres, hall de séjour, cuisine/salle à manger, dégagement, deux salles de bains, W.C., buanderie, débarras, terrasse avec vue sur la mer, et cour d'entrée commune, cour d'entrée privée et parc privé, le tout inscrit à l'Office du Territoire de la commune de Orbetello (Grosseto - Italie), cadastre Fabbriati, feuillet 5, part. 344 sub 2 cat. A/7, cl. 1, case 8 et au cadastre du territoire feuillet 5, part. 342, cl. 3, superficie ha 0, are 10, ca. 60.

d) Un appartement dans un immeuble résidentiel sis à Rome, 61, Viale Vignola (Italie), au 4<sup>e</sup> étage, comprenant hall d'entrée, deux chambres, séjour, cuisine/salle à manger, deux salles de bains et dressing, le tout inscrit au cadastre - N.C.E.U. de la Ville de Rome (Italie), partie 1707170, feuillet de la carte 536, numéro 90, sub 28, zone censitaire 3, cat. A/3, cl. 2, case 5.

e) Un appartement avec garage dans un immeuble résidentiel, dénommé «Condominio Tovel», sis à Madonna di Campiglio, Trento, 19, via Dente Di Selva, comprenant au rez-de-chaussée hall d'entrée, salle de séjour/salle à manger, cuisine et au premier étage trois chambres, deux salles de bains, le tout inscrit au cadastre - N.C.E.U. de la Ville de Pinzolo (Trento - Italie) partie 2045, feuillet 26, part. 1001 sub 1, cat. A/2, cl. 1, case 7.

#### *Titre de propriété*

- l'immeuble ci-avant désigné sub a) a été acquis par Mademoiselle Sabina Giardino et Monsieur Francesco Giardino en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Christian Lefebvre, notaire de résidence de Paris (France), en date du 7 septembre 1992;

- l'immeuble ci-avant désigné sub b) a été acquis par Madame Giovanna Maria Cervelli en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Antonio Tremolada, notaire de résidence à Milan (Italie), en date du 6 juillet 1994 (rep. n. 78919, racc. n. 6828), inscrit à Milan, le 8 juillet 1994 (reg. gen. d'ord. 26213, reg. part. 16963), enregistré fiscalement le 20 juillet 1994 sous le numéro 10583;

- l'immeuble ci-avant désigné sub c) a été acquis par Madame Giovanna Maria Cervelli en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Sergio Galgani, notaire de résidence à Orbetello (Italie), en date du 1<sup>er</sup> juin 1972 (rep. n. 19964, racc. n. 6246), renregistré à Orbetello, le 14 juin 1972 (reg. gen. d'ord. 6733, reg. part. 3948);

- l'immeuble ci-avant désigné sub d) a été acquis par Mademoiselle Sabina Giardino en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Pietro Pierantoni, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 29 juillet 1999 (rep. n. 70914, racc. n. 6463), inscrit à Rome, le 2 août 1999 (reg. gen. d'ord. 67010, reg. part. 41279 et enregistré à Rome, le 3 août 1999;

- l'immeuble ci-avant désigné sub e) a été acquis en vertu d'un acte de vente reçu par Maître Giuseppe Mattiello, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 16 décembre 1969 (rep. n. 7560, racc. n. 3473), enregistré à Vestone (Italie), le 2 janvier 1970 et suivant acte de succession est échu à Madame Giovanna Maria Cervelli, Mademoiselle Sabina Giardino et Monsieur Francesco Giardino, suivant déclaration de succession faite au registre de Rome sous le numéro 39, volume 14683.

Tous les immeubles prédésignés sont évalués ensemble à vingt-huit millions deux cent vingt-neuf mille francs luxembourgeois (28.229.000,- LUF) d'après cinq rapports établis par Monsieur Michelangelo Brachi, architecte, demeurant à I-59100 Prato, 9, via di Malcantone e Vignone (Italie).

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit millions sept cent trente mille francs luxembourgeois (28.730.000,- LUF), représenté par cent soixante-neuf (169) parts sociales de cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Monsieur Francesco Giardino, manager, demeurant à I-20121 Milan, via Moscova 40/6 (Italie), cinquante-sept parts sociales. . . . .	57
2. Mademoiselle Sabina Giardino, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni 29 (Italie), cinquante-six parts sociales . . . . .	56
3. Madame Giovanna Maria Cervelli, sans état particulier, demeurant à I-20123 Milan, via dei Togni 29 (Italie), cinquante-six parts sociales. . . . .	56
Total: cent soixante-neuf parts sociales. . . . .	169

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Caradonna, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2000, vol. 511, fol. 77, case 1. – Reçu 282.200 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2000.

J. Seckler.

(63323/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SHASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(63324/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**PODS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.089.

RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 octobre 1999*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes, MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer INTERAUDIT, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. pour l'exercice du mandat de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

PODS HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63306/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SENANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 39.585.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63320/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**SENANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 39.585.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 mars 2000 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Jean Le Dorven aux fonctions d'Administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Claude Solarz, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 7. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(63321/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**RHODOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.874.

---

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 545, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(63311/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2000.

---

**AUXINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.464.

---

Les Actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège social, le mercredi 9 mai 2001 à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire Réviseur;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Conversion du capital en Euro - Modification statutaire.

Les dépôts de titres seront reçus au siège social jusqu'au jeudi 3 mai 2000 inclus.

(02078/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

**RECTIFICATIF**

A la page 12024 du Mémorial C n° 251 du 7 avril 2001, il y a lieu de lire:

«Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2001 un dividende d'un montant brut de 256 francs (6,35 euros) par action a été déclaré payable à partir du 9 avril 2001.

Après la retenue d'impôt luxembourgeois sur le revenu des capitaux, le montant net s'élève à 192 francs (4,76 euros) par action.

Le dividende est payable sur présentation du coupon n° 20.»

(02129/xxx/11)

---

**SOLELEC, Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, zone d'activités Riesenhof.  
R. C. Diekirch B 5.131.

---

Les Actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra au siège social, le mercredi 9 mai 2001 à 15.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 - Affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Conversion du capital en Euro - Modification statutaire.

Les dépôts de titres seront reçus au siège social jusqu'au jeudi 3 mai 2000 inclus.

(02079/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---



**BGL INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.324.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le mardi 8 mai 2001, à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2000
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Désignation du commissaire aux comptes pour 2001
6. Nominations statutaires
7. Divers

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 3 mai 2001.

Au cas où il vous serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, il vous est loisible de vous y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 4 mai 2001.

(02185/584/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**INVESCO EURO-STABIL BOND, Fonds Commun de Placement.**

Die Anteilhaber des INVESCO EURO-STABIL BOND werden informiert, daß der Verwaltungsrat, im Einklang mit der Depotbank, beschlossen hat den Fonds mit Datum vom 30. April 2001 aufzulösen.

Der Liquidationserlös wird ab dem 3. Mai 2001 an die Anteilhaber ausgezahlt. Liquidationserlöse, die nicht am 3. Mai 2001 von den Anteilhabern eingezogen worden sind, werden bei der Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations in Luxemburg für Rechnung der Anteilhaber hinterlegt.

Luxembourg, den 30. April 2001.

*Der Verwaltungsrat / Die Depotbank*

(02186/755/11)

**L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 67.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 mai 2001 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'Administrateurs par le conseil d'administration et décharge à accorder aux Administrateurs démissionnaires
6. Divers

I (01601/806/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIO & BIO LICENSING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 16 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (01463/788/16)

Le Conseil d'Administration.

**VALSUPER INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 63.940.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le vendredi 18 mai 2001 à 10.45 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination des membres du conseil de surveillance.
6. Divers.

I (01627/528/17)

Le Gérant.

**BPER INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.517.

Shareholders are invited to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on May 16, 2001 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2000.
3. Decision of allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2000.
5. Appointment of the Auditor.
6. Miscellaneous business.

## Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank, BANCA POPOLARE DELL'EMILIA ROMAGNA, Modena, which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on May 11, 2001,

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 14, 2001.

Shares so blocked will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (02161/755/28)

The Board of Directors.

**VALAUCHAN INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 52.454.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le vendredi 18 mai 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
  5. Nomination des membres du conseil de surveillance.
  6. Renouvellement de la mission du réviseur externe, chargé de superviser les comptes des exercices 2001 à 2006.
- I (01628/528/17) Le Gérant.
- 

**ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.310.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2001 à 9.00 heures, au siège social de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000; affectation des résultats
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000
4. Nominations statutaires
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01828/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MERAMI HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.162.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 mai 2001 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2000;
- Suppression de la valeur nominale des actions;
- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 19.236,- pour le porter de son montant actuel à LUF 26.019.236,- par incorporation du résultat reporté à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles;
- Conversion du capital social de LUF 26.019.236,- en 645.000,- euros et modification subséquente des statuts;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02132/531/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.324.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to convene the Shareholders of the SICAV to the  
ANNUAL GENERAL MEETING  
which will be held on 17 May 2001 at 4.00 p.m. at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2000.
3. Allotment of results.

4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2000.
5. Statutory elections.
6. Conversion of Alternative Strategy Sub-Fund - Long Term Growth to euro with effect from 30 June 2001.
7. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum and will validly be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at 31 December 2000 is available to the Shareholders at the Registered Office of the Company.  
I (01957/755/27)

*The Board of Directors.*

### **J.P. MORGAN LUXEMBOURG FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 25.148.

As the Extraordinary General Meeting held on 27th April, 2001 was not able to deliberate and vote on the items of the agenda for lack of quorum, the Shareholders of the Company are hereby reconvened to attend an

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the «Meeting») of the Company to be held on *June 1, 2001* at 11.15 p.m., at the administrative address of the Company with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. To change the name of the Company to JPMorgan FLEMING LIQUIDITY FUNDS, this change taking effect at such date during the year 2001 as the Board of Directors shall determine but not later than 31st December, 2001 and consequently to amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company and accordingly to authorise the Board of Directors to appoint any one of its member or an officer to appear before a notary to record the effectiveness of the change of the Company's name and of the amendment of Article 1 as aforesaid, and to take all necessary steps relating to such change of name.
2. To transfer the registered office of the Company to Senningerberg, and as a consequence to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation which shall then read:  
«The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors (the «Board»).»
3. In Article 22 of the Articles of Incorporation, item c) of C, the following wording is deleted:  
«... provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.»

#### **Voting**

Shareholders are informed that no quorum is required for the Extraordinary General Meeting to be held on 1st June, 2001 and resolutions will be passed at a majority of 2/3 of shares present or represented at the Meeting.

#### **Voting arrangements**

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the administrative address of the Company (Corporate Administration Department), no later than May 28, 2001 by close of business in Luxembourg. Forms of Proxy returned for the Extraordinary General Meeting held on April 27, 2001 remain valid for the reconvened Extraordinary General Meeting.

N.B. Administrative address as from 1st August 2000: 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

I (02187/755/37)

*By order of the Board of Directors.*

### **MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.826.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *18 mai 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (02043/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**MIDDEN EUROPESE BELEGGINGSMATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 51.498.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le vendredi 18 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2000 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02045/504/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02070/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CDC INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.023.

Les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de CDC INTERNATIONAL FUND qui se tiendra au siège social de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, le 18 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000; affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02082/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 77.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mai 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02071/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**COFINEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 17 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02072/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 8.722.

**The ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of CAZENOVE INTERNATIONAL FUND (LUXEMBOURG), SICAV will be held at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on 18 May 2001 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
2. To approve the balance sheet and the profit and loss account for the year ended 31 December 2000 and to consider declaration of dividends.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 2000.
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 18 May 2001, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

The registered shareholders who would like to be present at the meeting are kindly requested, for organisational purposes, to inform the Company at least five clear days before the meeting (by letter or form of proxy) of their intention to attend.

I (02083/755/27)

*The Board of Directors.*

**INDEPENDENCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 58.112.

By this notice, the shareholders are convened to attend the

**ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING**

which will be held on 15th May 2001 at 12.00 noon (local time) at the Company's registered office.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account and appropriation of the result as at 31st December 2000.
3. Discharge to be given to the Directors and the auditor.
4. Action on a motion in conformity with Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies.

I (02184/000/16)

*The Board of Directors.*

---

**INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 15 mai 2001 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros et modification de l'article y afférent des statuts;
5. Divers.

I (02224/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPITAL ITALIA, Société Anonyme d'Investissement.**

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.  
R. C. Luxembourg B 8.458.

An Extraordinary General Meeting of the Shareholders of CAPITAL ITALIA («the Company») was held at its registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on March 27, 2001 at 12.30 p.m., with the following agenda:

Approval to change the name of the Company to PIONEER CAPITAL ITALIA subject to the approval of the change by the competent Italian authorities and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

As it was not able to deliberate and vote on the above-mentioned proposal for lack of a quorum, you are invited to attend a further

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of the «Company», which will be held at the Company's registered office, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg on April 30, 2001 at 12.30 p.m., with the following agenda:

Approval to change the name of the Company to PIONEER CAPITAL ITALIA subject to the approval of the change by the competent Italian authorities and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

If you cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote instead of you. A proxy need not be a member of the Company. To be valid, the form of proxy must be completed and received at the registered office of the Company on or prior to April 27, 2001 at 5.00 p.m.

The Meeting will validly deliberate regardless the proportion of the capital represented. Resolution on the agenda of the Meeting will be taken at a majority of two thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

A copy of the restated Articles of Incorporation of the Company is available at the registered office of the Company.

In order to take part at the meeting, the owner of bearer shares must deposit their shares no later than April 27, 2001 at 5.00 p.m. at the office of CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

II (01654/755/26)

*The Board of Directors.*

---

**DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.310.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 14 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2000;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;

4. Divers.

II (01406/000/17)

Le Conseil d'administration.

**LOMBARD ODIER INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'administration de la SICAV susmentionnée a le plaisir de vous convier à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le *10 mai 2001* à 11.00 heures au siège de la SICAV, 39, allée Scheffer à Luxembourg

*Ordre du jour:*

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur Indépendant.
3. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement des dividendes suivants payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000 aux actions de distribution des compartiments suivants:

LOMBARD ODIER INVEST - The Dollar Bloc Bond Fund	0.55 USD
LOMBARD ODIER INVEST - The European Bond Fund	0.25 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The European Short Term Fund	0.44 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The Global Bond Fund	0.34 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The Euro Credit Bond Fund	0.42 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The Conservative Portfolio Fund	0.18 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The Dynamic Portfolio Fund	0.15 EUR
LOMBARD ODIER INVEST - The Europe Fund	0.05 EUR

La date ex-dividende était le 19 février 2001 et le paiement a été effectué le 21 février 2001 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 16 février 2001.

5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant le 31 décembre 2000.
6. Elections statutaires:
  - Acceptation de la démission de M. W.A.H. Baljet.
  - Ratification de la cooptation en date du 16 novembre 2000 de Mme Francine Keiser en remplacement de M. W.A.H. Baljet.
  - Reconduction du mandat de Mme Francine Keiser, M. Philippe Sarasin, M. Patrick Odier et M. Peter E.F. Newbald en qualité d'Administrateurs.
  - Nomination de M. Jean-Claude Ramel, M. Marco Durrer, M. Yvar Mentha et M. Antony John en qualité de nouveaux Administrateurs.
  - Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur Indépendant.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs certificats d'actions auprès du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG au moins 48.00 heures avant l'Assemblée.

II (01870/755/45)

Le Conseil d'administration.

**COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE LA REGION WALLONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.988.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2001* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01417/534/16)

Le Conseil d'Administration.



**GUIFON S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 48.139.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2001 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (01547/806/15)

---

**LUXINTERCOM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 64.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2001 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires;
- f. divers.

II (01635/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UBS LUXEMBOURG, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 76.778.

Shareholders are invited to attend the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *May 16th 2001* at 2.00 p.m. at the registered office.

The first extraordinary general meeting was held on April 10th, 2001 at 11.00 a.m. and didn't constitute a quorum.

The first extraordinary general meeting was held with the following agenda, which will also be the Agenda of the second extraordinary general meeting.

*Agenda:*

1. Change of the Articles of Incorporation:

**Art. 5. Share Capital.**

The passage «With regard to creditors of the Company, the Company should be considered as one single legal entity. The Company as a whole shall be responsible for all obligations whatever be the Subfunds such liabilities are attributable to, save where other terms have been agreed upon with specific creditors» will change into «With regard to creditors the Fund is a single legal entity and the assets of a particular Subfund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Subfund, unless other terms have been specifically agreed with its creditors. In respect of the relationship between the shareholders, each Subfund is treated as a separate entity.

**Art. 7. Issue and Conversion of Shares**

**Issue of Shares**

The passage «The Fund at its discretion may accept subscriptions in kind, in whole or in part. However in this case the investments in kind must be in accordance with the respective Subfund's investment policy and restrictions. In addition these investments will be audited by the Fund's appointed auditor.» will be added.

**Art. 8. Redemption of Shares**

The passage «The Fund at its discretion may at the request of the investor accept redemptions in kind. In addition, these redemptions (1) must not have negative effect for the remaining investors and (2) will be audited by the Fund's appointed auditor.» will be added.

2. Miscellaneous business.

## Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on May 8, 2001.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS (LUXEMBOURG) SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on May 11, 2001.

Shares so blocked will be retained until the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

II (01699/755/42)

The Board of Directors

**CEGEDEL, Société Anonyme.**

Siège social: Strassen, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la CEGEDEL, Société Anonyme, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 mai 2001 à 10.30 heures, à la Salle des Fêtes du Centre Culturel Paul Barblé 203, route d'Arlon à Strassen, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'évolution des affaires en 2000 et la situation de la Société.
2. Rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels de l'exercice 2000.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Désignation d'un réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Conformément à l'article 35 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter doivent faire le dépôt de leurs titres au plus tard le 2 mai 2001 au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Dans le Grand-Duché de Luxembourg:

à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, à Luxembourg;

à la DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, à Luxembourg;

à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, à Luxembourg;

à la BANQUE DE LUXEMBOURG, à Luxembourg;

à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, à Luxembourg;

ou à leurs succursales et agences.

En Belgique:

à la FORTIS BANK, à Bruxelles;

à la BANQUE BRUXELLES LAMBERT, à Bruxelles;

ou à leurs succursales et agences.

Les procurations devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 4 mai 2001.

II (01722/000/33)

Le Conseil d'Administration.

**NYPHE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 77.784.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 mai 2001 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01712/045/16)

Le Conseil d'Administration.

**ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 47.072.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting of Shareholders convened on April 9, 2001 was not able to validly decide on the items of its agenda.

Thus, the Shareholders of ABN AMRO FUNDS (the «SICAV» or the «Company») are hereby reconvened to attend a new

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on *May 16, 2001*, at 11.30 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To approve the change of the Articles of Incorporation of the SICAV, accordingly:
  - Amendment of article 5, paragraph 1 and 3, so as to reflect the possibility for the Board of Directors to issue new Classes of Shares.
  - Amendment of article 5, paragraph 4, so as to reflect the new principles of liability between the Funds of the Company.
  - Amendment of article 8, paragraph 6, so as to improve the drafting of that paragraph and its understanding.
  - Amendment of article 9, paragraph 1, so as to reflect the possibility of conversion into Shares of the same Class between Funds.
  - Amendment of article 11, Section III, so as to widen the calculation of the Net Asset Value per Share to the different Classes of Shares.
  - Amendment of article 12, paragraph 2, and sections a), b) and e) so as to improve the drafting of that paragraph and sections and their understanding.
2. To approve the adjustment of the rate of the management fees paid to the Manager, to cover its management-related expenses as follows:
  - Management fees for GLOBAL INFORMATION SOCIETY EQUITY FUND, GLOBAL LIFE SOCIETY EQUITY FUND, GLOBAL RESOURCES SOCIETY EQUITY FUND, GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY FUND, GLOBAL PROPERTY EQUITY FUND, LATIN AMERICA EQUITY FUND, ASIAN TIGERS EQUITY FUND, SMALL COMPANIES EUROPE EQUITY FUND, BEHAVIOURAL FINANCE FUND, EASTERN EUROPE EQUITY FUND, CHINA EQUITY FUND, BRAZIL EQUITY FUND, BIOTECH FUND, PHARMA FUND are adjusted to 1.50 % per annum;
  - Management fees for GLOBAL EQUITY FUND, NORTH AMERICA EQUITY FUND, EUROPE EQUITY FUND, EUROPE EQUITY GROWTH FUND, EURO EQUITY FUND, JAPAN EQUITY FUND, GERMANY EQUITY FUND, SWITZERLAND EQUITY FUND, NETHERLANDS EQUITY FUND, ITALY EQUITY FUND are adjusted to 1.35 % per annum;
  - Management fees for GLOBAL BOND FUND, EUROPE BOND FUND, EURO BOND FUND, EURO BOND DISTRIBUTION FUND, US BOND FUND are adjusted to 0.75 % per annum;
  - Management fees for INTEREST GROWTH FUND EURO, INTEREST GROWTH FUND USD are adjusted to 0.50 % per annum.

A comparison of the current and proposed management fees for all Funds is available at the registered office of the SICAV or the office of the local Representative upon request or dispatched, according to the local laws and regulations.

The new management fees shall become effective on June 1st, 2001.

The shareholders affected by this adjustment are given the possibility, upon request, to redeem their Shares free of any redemption fee or charges as from the publication of this notice and until June 1st, 2001.

Shareholders are advised that no quorum will be required to validly deliberate on the agenda of the Meeting. The proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the Meeting in order to be approved.

In order to participate at the meeting of May 16, 2001, the owners of bearer shares shall deposit their shares before May 11, 2001, at ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the office of local Representative of the SICAV or at the registered office of the SICAV upon request or dispatched, according to the local laws and regulations.

The proxy will be valid only if the proxy form together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the SICAV before the meeting.

Luxembourg, April 12, 2001.

II (01729/755/59)

*The Board of Directors.*

**ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *9 mai 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01739/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***AGF EUROINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 32.029.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *10 mai 2001* à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination du Président de l'Assemblée
2. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2000
3. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. Affectation des résultats: proposition de reporter le résultat de l'exercice
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2000
6. Elections statutaires:
  - Reconduction du mandat de Madame Laurie Maillard, Monsieur Jean-François Debroy, Monsieur Franck Becker, Monsieur Jean-Michel Eyraud, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002
  - Reconduction du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2000 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (01851/755/34)

*Le Conseil d'Administration.***GUARANTEE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. DANWITCH S.A.)**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 26.527.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *9 mai 2001* à 11.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999. Affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (01746/595/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SARADAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.258.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social, 8, boulevard Royal, en date du 8 mai 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'année 2000 et affectation des résultats au 31 décembre 2000
- Décharge aux Administrateurs et au réviseur d'entreprises
- Elections statutaires
- Divers

L'Assemblée générale délibérera valablement quel que soit le quorum représenté. Les résolutions devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard Royal, Luxembourg.

II (01747/755/23)

*Le Conseil d'administration.*

**AIRED, ARAB INTERNATIONAL REAL ESTATE DEVELOPMENT, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 14.073.

Les actionnaires sont convoqués à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 10 mai 2001 à 11.00 heures au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du liquidateur arrêté au 31 décembre 1999 sur base de l'article 150 de la loi du 10 août 1915 visant les sociétés commerciales.
2. Rapport du commissaire aux comptes visant l'exercice clos au 31 décembre 1999.
3. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 1999.
4. Quitus à accorder.
5. Divers.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour extrait conforme

*Pour A. Rukavina, Le Liquidateur*

Signature

II (01789/279/22)

**LHJRWING DENCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 9 mai 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01809/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**WFBV, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 72.359.

Die Aktionäre der WFBV, SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 8. Mai 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01822/755/24)

*Der Verwaltungsrat.*

**CELFLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 4.544.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 mai 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant l'exercice social arrêté le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés le 31 décembre 2000.
3. Affectation des résultats.  
Création d'une réserve indisponible
4. Elections statutaires
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2000.
6. Divers.

II (01960/307/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**EXPERTISE, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 60.370.

Die Aktionäre der EXPERTISE, SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 10. Mai 2001 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01823/755/24)

Der Verwaltungsrat.

**PEH QUINTESSENZ, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESSENZ, SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 10. Mai 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01824/755/25)

Der Verwaltungsrat.

**SOPAREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 69.814.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 9 mai 2001 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat;
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euro et modification de l'article y afférent des statuts;
5. Divers.

II (01852/000/17)

Le Conseil d'Administration.

**ORESA VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 59.921.

Notice is hereby given that an

**ORDINARY GENERAL MEETING**

will be held at the registered office of the Company on 8th May 2001 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Accounts for the year ended 31st December 2000
2. Approval of the reports of the Board of Directors and Statutory auditor (including allocation of results of the accounts)
3. Full discharge in respect of the Directors and the Auditor

4. Renewal of the mandates of the Directors and appointment of Mrs Margareta Nordenvall and Mr Arno Bohn as additional Directors

5. Renewal of the mandate of Statutory Auditor

5th April 2001.

*The Board of Directors.*

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

will be held at the registered office of the Company on *8th May 2001* at 12.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Change of the Company name from ORESA VENTURES S.A. into MEDICOVER HOLDING S.A.
2. Amendment of Article 1 in order to reflect the above change
3. Change of the currency of the subscribed and authorised share capital from USD into EUR at an exchange rate equal to 5 banking-days average of the European Central Bank's official fixing rates immediately prior to the date of the General Meeting
4. Suppression of the nominal value and amendment of the share capital of the Company in order to adapt at its new currency (including adjustment to achieve rounded figures)
5. Amendment of Article 5 in order to reflect the above change

5th April 2001.

*The Board of Directors.*

ORESAS VENTURES HOLDING S.A.

Signature

II (01861/000/37)

---

**BGL INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.324.

Nous prions Mesdames et Messieurs les Actionnaires de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue John F. Kennedy, le mardi *8 mai 2001* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2000
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire
5. Désignation du commissaire aux comptes pour 2001
6. Nominations statutaires
7. Divers

Nous vous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 3 mai 2001.

Au cas où il vous serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, il vous est loisible de vous y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 4 mai 2001.

II (02068/000/25)

*Le Conseil d'Administration.*

---